

**République Française**  
**Département de la HAUTE-SAVOIE**  
**Arrondissement de Bonneville**

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du mardi 08 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 12  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0  
Nombre de délégués votants : 12

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguée suppléante :** Nadège SAPORITO.

**Délégués excusés :**

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Marie Claire LAFFIN, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Madame Christelle ITNAC est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : PROXIVELO – TARIFICATION - MODIFICATION**

VU la délibération n°2025\_03\_27/12 approuvant les tarifications des services Proxi Vélo ;

VU la délibération n° 2025\_02\_20/10 du 20 février 2025 relative à la reprise des mobilités alternatives par Proxim iTi et approuvant la proposition d'offre de reprise de la gestion des mobilités alternatives du SM4CC ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter l'offre de mobilités alternatives aux besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés, notamment dans les zones d'activités et les pôles économiques du territoire ;

CONSIDERANT le relevé de décision du bureau syndical du 05 mai 2025 ;

**N°2025-07-08/10**

CONSIDERANT la privatisation des vélos en libre-service pendant plus de 24H.

Monsieur le Président expose que les tarifs des vélos en libre-service précédemment délibérés sont largement inférieurs à la moyenne des tarifs appliqués sur les services équivalents à proximité (Annemasse Agglo, Annecy.) et que cela incite les usagers à privatiser les vélos en libre-service.

Il est donc proposé d'augmenter le tarif au-delà de 24H d'utilisation d'un vélo en libre-service.

Pour rappel, ce service a vocation à promouvoir l'usage du vélo au quotidien, pour un usage de courte durée et contribuer aux modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

L'utilisation des vélos en libre-service nécessite :

- Une préautorisation de 25€
- Une caution d'un montant de 1 000€
- Une contribution de 70€ qui sera prélevée en cas d'intervention visant à suspendre une location et/ou récupérer un vélo laissé hors-station ou non sécurisé en station et/ou stationnement abusif ou gênant par l'utilisateur.

NB: les tarifications de l'offre employeur sont intégrées à la délibération concernant la tarification de la nouvelle offre employeur dans le cadre de la reprise des mobilités alternatives.

Les tarifs suivants sont proposés (appliqués depuis le bureau du 5 mai car plus favorables aux usagers) :

### 1. LOCATION DE VELOS MOYENNE ET LONGUE DUREE

Public concerné	Durée de location	Vélo à assistance électrique		Vélo classique	Vélo cargo à assistance électrique		Remorque enfant / marchandise
		2024	2025		2024	2025	
Résidents et salariés SM4CC <i>Tarif normal</i>	3 jours	15 €	18€	5 €	20 €	24€	5 €
	1 semaine	30 €	35€	10 €	40 €	45€	10 €
	1 mois	55 €	60€	25 €	75 €	85€	25 €
	3 mois	135 €	150€	50 €	Sept– Déc 175 €	Sept– Déc 190€	50 €
	6 mois (Sept–Déc)	250 €	275€	100 €			100 €

Le **tarif réduit** (-50% arrondi à l'euro supérieur du tarif normal) est maintenu pour les résidents du SM4CC lycéens, étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, abonnés Proxim iTi et/ou TER. Ce tarif est valable pour une location au prix minimum d'une semaine, soit 18€ pour un VAE, 5€ pour un vélo classique, 24€ pour un vélo cargo à assistance électrique et 5€ pour une remorque.

Le **tarif extérieur** (+50% arrondi à l'euro supérieur du tarif normal) est maintenu pour tout autre public. Ce tarif est valable pour une durée de location d'une semaine et jusqu'à 3 mois sur les vélos à assistance électrique (VAE) et les vélos classiques.

**MARQUAGE VELOS : 5 €**

**CAUTION :**

- VAE : 1 000 € (**500 € pour les lycéens, étudiants, +65 ans, demandeurs d'emploi**). Prélèvement par SEPA ou chèque de caution
- VAE Cargo : 2 000 €
- Vélos classiques et remorques : 300 €

**TARIFS DES PIECES DETACHEES :**

Le règlement des pièces détachées est dû par le client en cas de vol, perte ou casse. La tarification des pièces intègre le coût de la main d'œuvre fonction du temps estimé pour un changement de pièces par un technicien. La grille tarifaire est fixée et ajustée au besoin par décision du Président.

**2. VELOS EN LIBRE-SERVICE**

Lors du comité de pilotage Proxi Vélo 2025, le tarif précédemment délibéré de 2€ entre 0h et 12h a été jugé trop élevé. Le tarif suivant est donc proposé :

Public concerné	Durée de location	Tarif
Tout public	Entre 0h et 1h	1 €
	Entre 1h et 12h	2 €
	Entre 12h et 24h	5 €
	Au-delà de 24h	10 € / heure entamée

**3. CONSIGNES A VELOS**

Abonnement	Tarif
< 24h *	1 €
1 mois	10 €
1 an	35 €
1 an avec forfait entretien	60 €
Casier	0 €

Badge à l'achat : 5 €

Badge en cas de perte / vol / détérioration : 10 €

#### 4. GARDIENNAGE



En cas d'immobilisation de plus de 2 mois du vélo ou de stationnement du vélo sans abonnement valide dans les consignes à vélos, celui-ci sera évacué de l'abri aux frais du propriétaire. Le vélo sera restitué à son propriétaire après qu'il en est fait la demande auprès de Proxi Vélo, au prix de :

Durée du gardiennage	Tarif
< 1 mois	<b>Gratuit</b>
Chaque semestre échu	<b>50 €</b>

Sur ces bases, le Comité syndical, après en avoir délibéré : (12 voix pour) :

- **APPROUVE** les tarifs définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 8 juillet 2025 ;

Le Président, Stéphane VALLI  	La Secrétaire de séance,  
--	--

D.G.S.